

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Attribution du
groupement de
commande relatif
l'achat et à la livraison
de vêtements de travail
et d'équipements de
protection individuelle**

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

ATTRIBUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

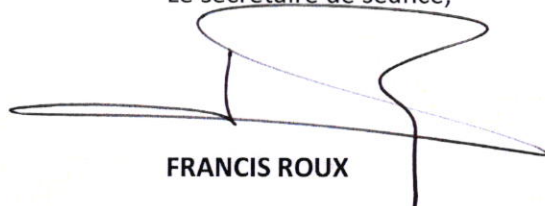
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2122-2, R.2124-1 et R.2185-1 ;
- **Vu** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 décembre 2024.

- **Considérant** qu'un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour l'achat de vêtements de travail et d'EPI (Equipement de Protection Individuelle) ;
- **Considérant** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée avec envoi de la publication le 18 octobre 2024 d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE et la mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com pour une remise des offres au 22 novembre 2024 à 12h ;
- **Considérant** que la consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande divisé en trois lots :
 - Lot 1 - Equipements de protection individuelle et vêtements techniques : montant maximum annuel de commande de 80 000 euros HT,
 - Lot 2 - Vêtement de cuisine, entretien, petite enfance : maximum annuel de commande de 18 000 euros HT,
 - Lot 3 - Vêtements de sport : maximum annuel de commande de 12 000 euros HT,Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.
- **Considérant** que lors de sa séance du 16 décembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, conformément à l'analyse des offres :
 - Lot 1 - Equipements de protection individuelle et vêtements techniques : entreprise PROLIANS DESCOURS ET CABAUD (63000 CLERMONT-FERRAND) ;
 - Lot 2 - Vêtement de cuisine, entretien, petite enfance : lot déclaré sans suite car les deux candidats ne répondent pas au cahier des charges.
 - Lot 3 - Vêtements de sport : entreprise SAS POKEE SPORT PUBLICITE (03104 MONTLUCON).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :



- **Déclare** le lot 2 - Vêtement de cuisine, entretien, petite enfance sans suite et autoriser la relance d'une nouvelle procédure ;
- **Autorise** le Maire à signer les marchés suivants pour une durée d'un an renouvelable trois fois :
 - Lot 1 - Equipements de protection individuelle et vêtements techniques : entreprise PROLIANS DESCOURS ET CABAUD (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant annuel maximum de 80 000.00 euros HT ;
 - Lot 3 - Vêtements de sport : maximum annuel de commande de 12 000 euros HT, dont 6 000 euros HT pour la Ville de Thiers : entreprise SAS POKEE SPORT PUBLICITE (03104 MONTLUCON) pour un montant annuel maximum de 12 000.00 euros HT ;

Le secrétaire de séance,



FRANCIS ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER